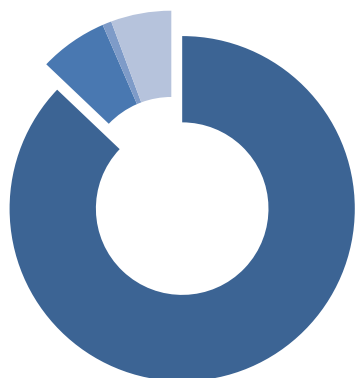


Tarif : Clear

Clients résidentiels en Wallonie - 04/2024 - Tarifs 6% TVAC

Votre facture d'énergie

Votre facture de gaz se compose de plusieurs parties*:



- Coût de l'énergie OCTA+
- Coûts de Réseaux
- Taxes et surcharges fixées par les pouvoirs publics
- TVA

* Basé sur une consommation moyenne de 22.000 kWh/an d'une famille, et le prix moyen des gestionnaires de réseaux.

Le coût de l'énergie (c€/kWh)

Le coût de l'énergie se compose d'une redevance fixe annuelle et du prix de l'énergie.

	Clear	
	Le prix de l'énergie est indexé mensuellement et suit les prix du marché	
Durée	Indéterminé	
Redevance fixe (€/an)	65,00	
Tarifs	<i>Prix mensuels</i>	<i>Prix estimés</i>
Coût du gaz	3,89	4,41
Facturation	Par domiciliation ou digitale via e-mail ou Zoomit. Si vous désirez recevoir vos factures par courrier papier, cela vous coûtera 2€/envoi.	
Paiement	Par domiciliation, virement ou Zoomit.	
Service 5 étoiles	Vous choisissez votre mode de gestion : dans nos bureaux auprès de notre service clientèle, via téléphone ou Online (e-mail, site internet, Facebook, Twitter, Whatsapp).	

Pour des raisons de transparence et de clarté, vous voyez dans le tableau ci-dessus une colonne « Prix mensuels » et une colonne « Prix estimés ».

La colonne « Prix mensuels » contient les derniers prix connus au moment de la publication de cette fiche tarifaire. Etant donné que les prix sont indexés seulement à la fin de chaque mois, nous affichons dans cette colonne les prix du mois dernier

La colonne « Prix estimés » contient les moyennes des prix estimés pour les douze mois à venir. Celles-ci proviennent d'un modèle de calcul du régulateur flamand (VREG) et vous permettent de mieux anticiper le montant de votre future facture énergétique.

Les tarifs de réseaux

Ces surcharges sont intégralement reversées aux gestionnaires de réseaux.

Gestionnaire du réseau de distribution	Distribution				Location compteur		Transport €/MWh
	0 - 5000 kWh/an		5001 - 150000 kWh/an		Relevé annuel €/an	Relevé mensuel €/an	
	Terme fixe €/an	Terme proportionnel c€/kWh	Terme fixe €/an	Terme proportionnel c€/kWh			
Région flamande							
FLUVIUS ANTWERPEN	15,97	2,33	99,87	0,65	13,95	101,47	0,162
FLUVIUS LIMBURG	17,10	1,94	63,26	1,01	13,95	101,47	0,162
FLUVIUS WEST	7,75	2,81	88,73	1,19	13,95	101,47	0,162
GASELWEST	14,68	2,12	64,67	1,12	13,95	101,47	0,162
IMEWO	17,00	2,45	95,37	0,89	13,95	101,47	0,162
INTERGEM	12,96	1,89	62,60	0,90	13,95	101,47	0,162
IVEKA	13,98	2,02	75,10	0,79	13,95	101,47	0,162
IVERLEK	14,24	2,05	70,95	0,92	13,95	101,47	0,162
SIBELGAS	13,47	1,97	74,73	0,74	13,95	101,47	0,162
Région wallonne							
ORES (Brabant Wallon)	25,74	3,80	104,68	1,86	-	-	0,162
ORES (Hainaut Gaz)	25,74	3,80	104,68	1,86	-	-	0,162
ORES (Luxembourg)	25,74	3,80	104,68	1,86	-	-	0,162
ORES (Mouscron)	25,74	3,80	104,68	1,86	-	-	0,162
ORES (Namur)	25,74	3,80	104,68	1,86	-	-	0,162
TECTEO - RESA	33,38	3,71	117,78	2,02	-	-	0,162

Les surcharges (c€/kWh)

Ces surcharges sont intégralement transférées aux autorités publiques.

Accise fédérale (c€/kWh)	Droits d'accise spéciaux	Cotisation sur l'énergie
Consommation entre 0 & 12.000 kWh	0,8724	0,1058
Consommation > 12.000 kWh	0,8958	0,1058
Redevance raccordement Wallonie (c€/kWh)		0,075

Les prix affichés du coût de l'énergie sont d'application pour les points de raccordement résidentiels qui disposent d'un compteur avec relevé annuel ou mensuel et avec un raccordement basse pression. Ils sont valables pour tout contrat signé entre le 01/04/2024 et le 30/04/2024 par un client résidentiel.

Le prix du gaz OCTA+ Clear est indexé mensuellement. Il est formé par la moyenne pondérée des cotations spot «TTF Day Ahead (EGSI)» par le profil RLP (publié par Synergrid). La formule tarifaire est : TTF RLP * 1,08 + 8 €/MWh.

La redevance fixe est facturée au prorata du nombre de jours livrés, sauf si le contrat prend fin endéans les 6 premiers mois qui suivent son commencement, auquel cas la redevance est facturée pour une période de 6 mois.

Tous les frais liés à l'utilisation des réseaux, tout comme les taxes, les redevances, les surcharges, sont variables, modifiables et sont intégralement répercutés au client, même rétroactivement. Ces éléments du prix sont ceux approuvés par les Régulateurs au moment de l'élaboration de la carte tarifaire. En cas de contradiction entre les tarifs d'OCTA+ d'une part et ceux des Régulateurs d'autre part, ce sont ces derniers qui prévalent.